

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_185**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS France en date du 12 novembre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de réfection de voirie et création de trottoir pour le compte de la commune de Scionzier, Rue du Marcelly.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la Rue du Marcelly sera en route barrée sauf riverains (en journée de 8h00 à 17h00) du **Vendredi 15 Novembre 2024 au Vendredi 13 Décembre 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.
Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 12/11/2024



Le Maire
Sandro PEPIN